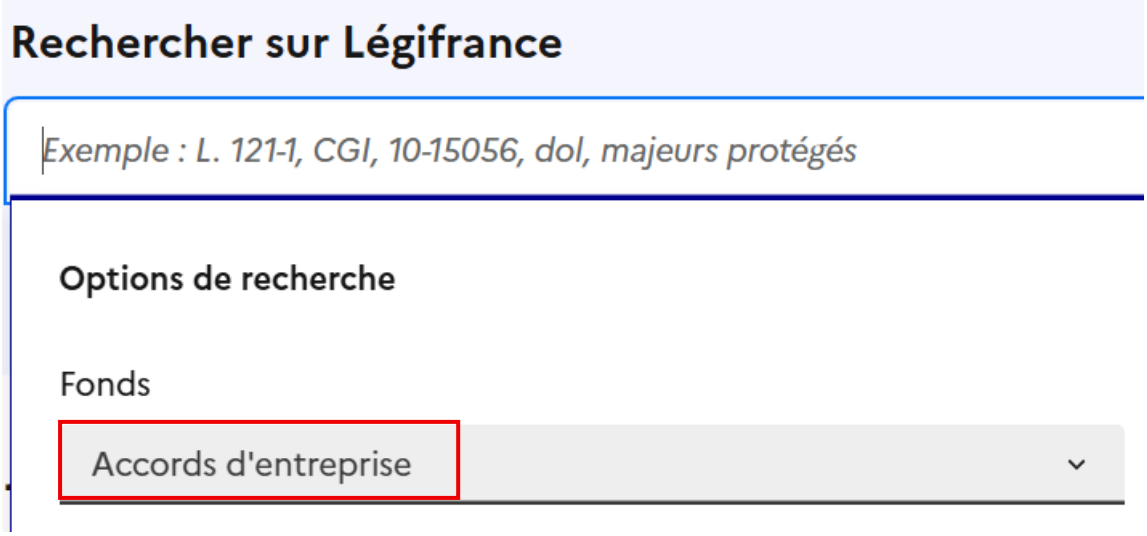
Comment trouver des exemples d'accords d'entreprise sur la mobilité durable ?

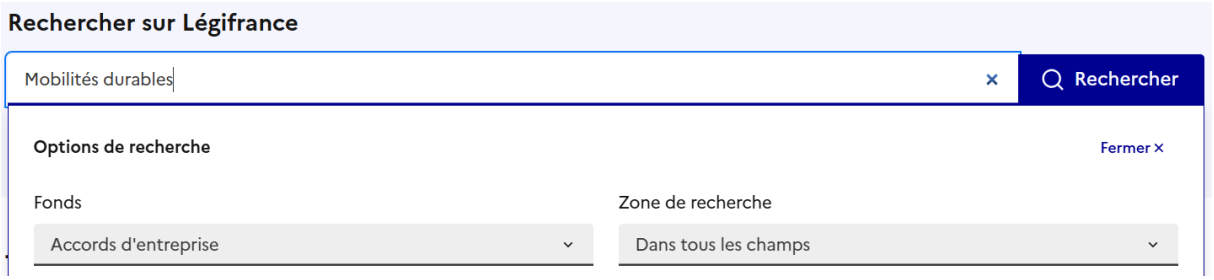
1. Commencez par vous rendre sur le site **Légifrance** à cette adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/

2. Cliquez dans la barre de recherche « Rechercher sur Légifrance » → les options de recherche se dévoilent. Dans la liste intitulée « Fonds », choisissez uniquement « Accords d'entreprise »

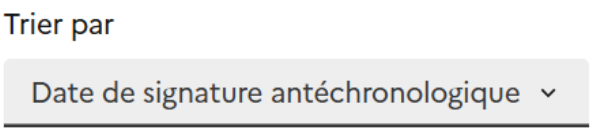


3. Dans la liste intitulée « Zone de recherche », conservez de préférence l'option « Dans tous les champs », qui permet une recherche plus large. Vous pouvez choisir « Dans les titres » si vous souhaitez obtenir des résultats plus ciblés, mais potentiellement moins nombreux.

4. Dans la barre de recherche, saisissez un ou plusieurs mots-clés en lien avec la mobilité durable, par exemple « mobilités durables », puis cliquez sur « Rechercher ».



5. Une liste d'accords d'entreprise s'affiche. Pour consulter d'abord les accords les plus récents, sélectionnez « Date de signature antéchronologique » dans la liste « Trier par ».



6. Pour consulter le contenu des textes publiés par les entreprises, cliquez sur l'un des accords de la liste. Vous trouverez notamment le nom de l'entreprise, la date de signature de l'accord ainsi qu'un lien permettant de le télécharger.



7. Pour élargir votre recherche, consultez plusieurs accords et utilisez différents mots-clés en lien avec la mobilité durable, par exemple :

   - « Forfait mobilités durables »
   - « Déplacements domicile-travail » ou « Trajets domicile-travail »
   - « Transports en commun » ou « Transports collectifs »
   - « Abonnement de transport » ou « Prime transport »
   - « Covoiturage »
   - « Vélo »

Le conseil Commutéo :

Évitez de rechercher uniquement le terme « mobilité ». Celui-ci peut faire remonter des accords consacrés à la mobilité professionnelle, aux mutations ou aux changements de lieu de travail, sans lien avec les déplacements domicile-travail des salariés.